



| | |
|-------------------|---------------|
| Numéro de l'acte | 2015-60-FINCL |
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière de l'acte | 8.1.4 |

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

QUESTION N°2015-60

AFFAIRES SCOLAIRES : Classe transplantée - Séjour éducatif - Ecole Primaire Jules Ferry -Participation Communale.

RAPPORTEUR : Madame Laurence LOTTERIE

Par délibération n°2012-104 du 02 Juillet 2012, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une participation de 90 € par participant pour une classe de neige ou un séjour linguistique. Compte tenu du niveau "alerte-attentat" du plan vigipirate, l'école Jules Ferry s'est vu refuser l'autorisation pour le déplacement prévu initialement à Paliano en Italie.

L'Ecole Primaire Jules Ferry a présenté un nouveau projet de séjour éducatif à Strasbourg, qui aura lieu du 2 au 5 juin prochain et qui concerne 60 élèves et 10 accompagnateurs.

Ce séjour, d'un budget prévisionnel de 20999,50 € est financé à hauteur de 7649,50 € par l'association de l'école et l'association de parents d'élèves, par les familles à hauteur de 110 € /enfant et par les accompagnateurs à hauteur de 80 €/personne.

A titre exceptionnel pour 2015, et afin d'alléger la contribution payée par les familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- 1°) de verser une subvention de 5950,00 € directement à l'établissement scolaire.
- 2°) d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6574-212 du Budget 2015.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 avril 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT